

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 08/03/23

DÉLIBÉRATION N° C.2023-4 AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Date de la convocation
28/02/2023

Le 08/03/23 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			x		
CAVITTE Pascal			x		
DARBON Alain					
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène		F. SERRE	X		
PAGES Jean-Louis			X		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	X				
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1		2	168

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	LABBAT Jean-François	x				
	PADILLA-RATELADE M.					
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
	TAGUET Jean-Marie	X				
	VIDAL Marie-Laure					
	ZIOLO Eric			X		
23	CHEVREUX Laurence			X		
	DEFEMME Catherine			X		
	JOUANNETAUD Marinette			X		
	LEGER Jean-Luc					
	MARTIN Valéry	X				
	SIMONET Valérie		V. MARTIN	X		
87	LARDY Brigitte		P. MALET	X		
	MALET Patrick	X				
	TOTAL / 16 (25 % des voix)	5	3		8	93,333

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
	BUJON Marc					
	CORNELISSEN Tony					
	FONFREDE Alain					
	MONTIGNY Pascal					
VMM	BONNET-TENEZE V.	x				
	BOUCHOT Estelle			x		
	BOURROUX François					
	LELIEVRE Carla			x		
	SAVIGNAC Sylvie	x				
VEM	CHAUMEIL Romain					
	COURTEIX Nadine					
	FRAYSSE Marie					

CGS	BAUMGARTEN Christophe	x				
	BONIFAS Marina		B. SIMONS	x		
	LETELLIER Thierry	X				
	NICOUX Renée	X				
	SIMONS Benjamin	x				
CSO	ESCOUBEYROU Luc	x				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard	x				
	ROULLAND René		R. NICOUX	x		
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	COLIN Juliana	X				
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent	X				
BC	FORESTIER Joël	x				
	TOTAL / 32	13	2		15	45

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie			x		
BEAUMONT Didier	x				
BELIN Aurélie					
BEYNEL Liliane		T. LETELLIER	x		
BILLOT Marie-Josée	x				
BOUDIN Clément		V. BONNET TENEZE	x		
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHARLE Pierre	x				
CHARTIER Pierre					
CHASSON Thomas					
CHEVALIER Pierre	x				
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée	x				
COULON Martial	x				
COURTEIX Michel	x				
DEVEDEUX Jean-Paul	x				
DOULCET Jacqueline	x				
FLAMENT Mélanie	x				
FONTAINE Guillaume					
FOURGNAUD Claudine					
GAGE Pascal	x				
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine	x				
HOU GAS Bruno					
HUNDZINGER André	x				
ISLJAM Servetka	x				
JAMILLOUX VERDIER S.	x				
JOLY Daniel	x				
JOURNOUD Vladimir			x		
LACHAUD Michel	x				
LALY Denise					
LAUZANNE Claudie			x		
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne		B. POUYAUD	x		
LEOCADIO-BANETTE Martine		P. GAGE	x		
LOGE Jean-François	x				
LOUCHART Arnaud					
MAGIMEL Alain	x				
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard	x				

MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence			x		
MORATILLE Gérard	x				
NOUAILLE Josette		G. MORATILLE	x		
PENEL Eric	x				
PEREON Julien	x				
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	x				
POUZADOUX Denis		D. BEAUMONT	x		
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène	x				
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel		P. BRUGERE	x		
SEGUI Aurélien	x				
SENOUSSAOUI Bernard	x				
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET Jérémy		M. FOHR	x		
VIGROUX-SARDENNE J.		M. FLAMENT	x		
VINATIER Catherine		S. SAVIGNAC	x		
VIROLLE Sabine		E. PENEL	x		
ZANELLI Philippe		A MAGIMEL	x		
TOTAL / 65	27	12		39	

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane	x				
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian	x				
ASO Eric					
BERGERON Guillaume	x				
BERTRAND Michel					
BOYER Laurence					
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève					
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline			x		
CAGNON Olivier		C. DUPRADEAUX	x		
CHAPAL Arnaud			x		
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane					
DUGAY Jean-Pierre			x		
DUMEYNIÉ Jean-Claude		C. MOULIN	x		
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille	x				
FAURE Jacques	x				
GERVAIS Nicolas	x				
GRANIER Michelle	x				
LAPOSTOLLE Gaëlle		C. HORNEBECK	x		
LE MIGNOT Guy					
LE ROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles			x		
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine	x				
MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
PARDANAUD Christian	x				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica			x		
REUGE Bernard	x				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe	x				
TERNAT Didier					
TIXIER Jean-Michel					

VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique		L. ESCOUBEYROU	x		
ZUCCA Alain		C. PARDANAUD	x		
TOTAL / 43	12	6		18	

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BERTRAND Sylvaine					
BLANQUET Géraldine					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France	x				
FOHR Mariette	x				
GARDELLE Marie-Christine	x				
HENRIO Rémi		F. SUDRON	x		
JEGOU Isabelle	x				
KONINGS Paul			x		
LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE	x		
LE GRAND Yannick		MC GARDELLE	x		
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles	x				
SUDRON Frédéric	x				
VERGER Roland	x				
TOTAL / 15	7	3		10	
Communes et EPCI=30 % des voix	59	23		82	112

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Guillaume RODIER, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Marie MAZURIER, Nathalie HARANG.

CODE PROJET 9300 (Finances)

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Description du projet :

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent déduction faite des restes à réaliser.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Comité :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget 2022 avant l'adoption du budget primitif 2023 selon la répartition ci-dessous :

Chapitre	Crédits ouverts au budget 2022	Autorisation 2023
20_Immobilisations incorporelles	2 200,00 €	550,00 €
21_Immobilisations corporelles	222 750,00 €	55 687,50 €
27_Autres immobilisations financières	39 000,00 €	9 750,00 €
TOTAL		65 987,50 €

La limite de 65 987,50 € correspond à la limite supérieure que le syndicat pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2023.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget 2022 avant l'adoption du budget primitif 2023 selon la répartition ci-dessous :

Chapitre	Crédits ouverts au budget 2022	Autorisation 2023
20_Immobilisations incorporelles	2 200,00 €	550,00 €
21_Immobilisations corporelles	222 750,00 €	55 687,50 €
27_Autres immobilisations financières	39 000,00 €	9 750,00 €
TOTAL		65 987,50 €

La limite de 65 987,50 € correspond à la limite supérieure que le syndicat pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2023.

Nombre de délégués en exercice : 182

Présents : 65/ Votants : 92(dont 27 pouvoirs) / Pour : Unanimité/ Contre : / Abstention :

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité

Le 14.03.23

et qu'elle a été affichée

Le 14.03.23

RECUE

14 MARS 2023

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
 (CORREZE)



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte de gestion et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

